

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2020

Etaient présents : Chantal COMYN, Maire ; Franck SPICHT, Sylvie WAREMBOURG, Vincent COLAERT, adjoints ; Jacques DEVULDER, Roger FEBURIE, Martine GHEKIERE, Franck RICHARD, Thierry SIPIETER, conseillers délégués ; Juliette ACHTE, Laurence BERTELOOT, Christine CARPENTIER, Virginie CHRZANOWSKI, Rémi DEBRU, Stéphane DEKEISTER, Sylvie DEPRIESTER, Aurélien JOOS, Isabelle MELLIET, , Aurore SOONEKINDT, conseillers.
F. SPICHT est désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h

Il est proposé de rajouter en points à l'ordre du jour :

- Le changement de cadre d'emploi de Mme Annie DEBAEKE
 - La validation de la mission architecte pour la rénovation des vestiaires du stade
- Propositions validées à l'unanimité

1. Adoption du PV du 08 octobre 2020

Le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 8 octobre 2020 est validé à l'unanimité.

2. Ressources Humaines

A/ Création d'un emploi permanent à temps complet (adjoint technique)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du besoin de la commune de remplacer le départ en retraite d'un agent du service technique, dont les missions principales sont l'entretien des espaces verts et des espaces publics, la maintenance courante des équipements, la gestion logistique des différentes manifestations municipales.

Dans l'hypothèse d'un recrutement direct, il convient de créer un nouveau poste d'adjoint technique à temps complet.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à compter du 1^{er} février 2021.

Accord à l'unanimité

B/ Changement de cadre d'emploi de Mme Annie DEBAEKE

Suite à la demande de Mme Annie DEBAEKE et sur proposition de la commission ressources humaines, il vous est proposé d'autoriser le changement de cadre d'emploi de cet agent.

En effet, Mme Annie DEBAEKE, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, exerce les missions d'ATSEM au sein de l'école Dominique DONCRE depuis de nombreuses années. Ainsi, son intégration directe dans le cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles est une mise en adéquation de ses missions par rapport à son cadre d'emploi.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- La création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Accord à l'unanimité

C/ Actualisation du tableau des effectifs

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité suite à la création de 2 nouveaux emplois, il vous est proposé d'adopter le tableau des effectifs actualisé suivant :

FILIERE ADMINSTRATIVE				
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TC	TNC
Attaché territorial	A	1	1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Adjoint administratif	C	2	0	1(15/35 ^{ème}) 1 (25/15 ^{ème})
FILIERE ANIMATION				
Adjoint animation	C	1	0	1(26/35 ^{ème})
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	0
Adjoint technique	C	3 4	1 2	1 (17.5/35 ^{ème}) 1 (30/35 ^{ème})

Proposition validée à l'unanimité

B/ Contrat aidé

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la commune dispose à ce jour de contrats aidés CUI-CAE/PEC dont un arrive à échéance au 28/02/2021.

Il s'agit du contrat de Madame Sabrina DENYS qui intervient depuis le 01/09/2019 sur les fonctions d'ATSEM dans la classe de Mme DELVALLEE/ Mme DENYS sur des fonctions d'animatrice sur les temps périscolaires, extrascolaires et la pause méridienne. La commune s'était engagée sur la mise en place d'une formation Bafa pour Mme Sabrina DENYS. La commune a financé son stage de base et validé son stage pratique.

Elle souhaite devenir AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap).

Considérant le besoin recensé pour l'hygiène et l'entretien des bâtiments, l'aide à l'accueil, le périscolaire, la surveillance et à l'encadrement des élèves notamment sur la pause méridienne, Madame le Maire propose de recruter un nouvel agent à compter du 1^{er} mars 2021 sur ce dispositif de contrat aidé CUI-CAE/PEC et demande au conseil de l'autoriser à mener toutes les démarches nécessaires à ce recrutement.

Pour rappel, la mise en œuvre des contrats CUI-CAE/PEC repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi. Chaque parcours emploi a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail.

Il vous est proposé :

- D'autoriser le recrutement sur un poste CUI-CAE/PEC à compter du 1er mars 2021,
- D'autoriser Madame le Maire à signer les décisions administratives et documents afférents l'exécution de la présente délibération.

Accord à l'unanimité.

3. Finances

A/ Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif de l'Aide Départementale Villages et Bourgs

L'aide départementale aux villages et aux bourgs (ADVB) permet depuis 2016 d'accompagner les communes de moins de 5 000 habitants dans leurs projets d'aménagement.

Le Département a décidé d'élargir ce dispositif au soutien au plan de relance de l'économie suite à la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19.

Afin de soutenir le secteur du BTP et les entreprises nordistes, cinq millions d'euros supplémentaires sont mobilisés pour financer des chantiers mis en œuvre rapidement par des communes de moins de 5 000 habitants.

Ainsi, Madame le Maire propose de solliciter cette aide pour les dossiers suivants :

- Amélioration thermique des vestiaires du stade.
- Rénovation thermique de l'atelier.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 69 777 €HT pour l'amélioration thermique des vestiaires du stade et 8 122€ HT pour la rénovation thermique de l'atelier.

Il vous est proposé :

- D'autoriser Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour chacun des projets mentionnés ci-dessous.
- De solliciter une aide de 27 900 €soit 40% du montant prévisionnel des travaux concernant le projet d'amélioration thermique des vestiaires.
- De solliciter une aide de 3 200 €soit 39% du montant prévisionnel des travaux concernant la rénovation thermique de l'atelier.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Accord à l'unanimité du conseil.

B/ Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021

Madame le Maire informe de l'appel à projet de l'Etat dans le cadre de la DETR au titre de l'année 2021. Madame le Maire propose de transmettre deux dossiers de demande de subvention pour l'amélioration thermique des vestiaires du stade ainsi que la rénovation thermique de l'atelier.

Pour rappel le montant prévisionnel des travaux pour le stade comprenant la mise en place d'un bardage et un changement de fenêtres et de portes s'élève à 69 700 € HT. Celui pour l'atelier comprenant la pose de nouvelles menuiseries s'élève à 8122 € HT.

Il vous est proposé :

- D'autoriser Madame le Maire à déposer cette demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2021 à hauteur de 40% du montant prévisionnel des travaux soit 27 900€ pour les vestiaires du stade et 3 248.80€ pour l'atelier.
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.

Accord à l'unanimité du conseil.

C/ Décision modificative N°2

Madame le Maire avise les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement budgétaire pour faire suite aux différents remboursements des locations de la salle polyvalente que la commune doit effectuer. En effet, les crédits inscrits sur l'article 673 s'avèrent insuffisants pour procéder au remboursement des acomptes perçus en 2019.

Ainsi, il vous est proposé d'effectuer cette régularisation par le biais de cette décision modificative.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022- Dépenses imprévues de fonctionnement	700 €	
D 673 – Titres annulés sur exercice antérieur		700 €

Accord à l'unanimité du conseil

C/ Annulation du loyer de la MAM du 2nd trimestre

Madame le Maire expose la demande des assistantes maternelles de la MAM d'annuler le loyer et les charges du second trimestre de la MAM (montant du loyer 450€/ Charges à calculer en fin d'année civile).

Lors du conseil municipal du 29 juin 2020, ce point avait été évoqué et il avait été décidé de reporter cette décision d'annulation en fin d'année civile.

Pour faire suite à la présentation des revenus de ces 2 professionnelles qui ont fortement baissé suite à la période de confinement, et à l'arrêt annoncé de l'activité de la MAS au 31 décembre 2020, il est proposé de ne pas facturer ni le loyer ni les charges du 2nd trimestre.

Accord à l'unanimité du conseil

D/ Bons d'achat pour les gagnants de la JNCP.

Madame le Maire propose aux conseillers d'offrir aux lauréats du concours de dessin organisé dans le cadre de la journée nationale du commerce de proximité 2020, un bon d'achat d'une valeur de 15 euros. Pour rappel, il y a 6 lauréats (1 lauréat par commerce de Zégerscappel). Ce bon serait valable dans le commerce concerné par le lauréat du concours.

Il est proposé de rajouter deux bons d'achats du même montant pour les lauréats du concours virtuel organisé pendant les vacances de Pâques (pour rappel pas de centre aéré vu le confinement) : accord à l'unanimité du conseil pour l'octroi de 8 bons de 15 euros.

E/ Subvention de fonctionnement à la section badminton

Madame le Maire informe que la section de badminton de l'association omnisports et loisirs est officiellement créée. Au même titre que les autres associations de la commune, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement à cette nouvelle section.

Sur proposition de la commission finances, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association omnisports et loisirs à hauteur de 400€.

Accord à l'unanimité du conseil

F/ Subvention CCHF aux associations.

Chaque année la Communauté de Communes des Hauts de Flandres attribue une subvention de 800€ pour les associations sportives et culturelles de chaque commune. Cette subvention peut être ventilée sur 2 associations au maximum.

Chaque Maire doit désigner pour sa commune une à deux associations.

En 2020, les associations bénéficiaires ont été le comité des fêtes et l'HB Zegers.

Pour l'année 2021, le conseil municipal désigne à l'unanimité le club des aînés et Gym et Détente

G / Remboursement du prêt relais contracté en 2019.

Pour information, la totalité du prêt relais contracté en juillet 2019 sera remboursé par anticipation au 25 janvier 2021.

4. Délibération sur la convention cadre pour le groupement de commande.

Conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. Il s'agit d'une mutualisation des achats qui présente un réel intérêt pour les collectivités locales dans la mesure où ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant de réelles économies d'échelle.

La CCHF souhaite mettre en place cette pratique d'une manière permanente et propose aux communes de son territoire, de conclure une convention-cadre de groupements de commandes afin de permettre une mise en commun de moyens et pouvoir répondre d'une manière efficiente aux besoins récurrents de chacun.

Le périmètre de la convention-cadre CCHF couvre les domaines tels que : l'achat de services, prestations intellectuelles, travaux et fournitures courantes dont notamment :

- Achats informatiques (matériels, logiciels, services), matériel audio et vidéo,
- Domaine alimentaire (denrées et boissons),
- Fournitures courantes,
- Fournitures, machines et équipements de bureau,
- Services de transports,
- Tous services liés aux contrôles réglementaires des bâtiments et équipements (installations électriques, gaz, extincteurs, etc...),
- Tous services d'assurances (responsabilité civile, flotte automobile, etc...),
- Achat et maintenance de défibrillateurs,
- Travaux de bâtiment,
- Marchés d'études diverses etc....

soit toute famille d'achat susceptible d'intéresser l'ensemble des membres des groupements de commandes.

L'adoption d'une convention-cadre de groupements de commandes apporte plusieurs avantages :

- Elle simplifie le processus administratif de recours aux groupements de commandes entre la CCHF et les communes : les conseils municipaux ne se prononceront qu'une seule fois pour approuver les termes de la convention-cadre, la décision d'adhérer ou non à l'un des groupements d'achats envisagés dans la convention-cadre relèvera du maire de la commune ou de l'instance municipale dûment autorisée.
- L'adhésion de la commune à un groupement de commandes évite (et ce pour chaque collectivité intéressée) de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

- L'autonomie des parties sera préservée dans le sens où chaque commune conservera sa liberté, au cas par cas de participer ou non aux groupements de commandes (prestations à la carte) dont les familles d'achats seront identifiées en amont de toute consultation.

La convention-cadre constitutive de groupements de commandes CCHF désigne par défaut la CCHF comme Coordonnateur et prévoit que les membres du groupement de commandes habilite le Coordonnateur à : déterminer le cadre juridique de la procédure à lancer, à élaborer l'ensemble du ou des documents de la consultation des entreprises en fonction des besoins définis par l'objet du marché et par les membres du groupement, à procéder à l'ensemble des opérations de consultation des entreprises (de la publicité jusqu'à l'attribution du marché), à se charger de l'organisation et du fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, à veiller à la signature effective d'autant de marchés que de membres du groupement (chaque adhérent signera le marché à venir qui lui correspondra et restera responsable de l'exécution de celui-ci) et enfin à rédiger le rapport de présentation du marché et à procéder le cas échéant aux formalités liées au contrôle de légalité des documents du marché.

A ce titre, il est précisé que la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du Coordonnateur du groupement de commandes.

La convention-cadre décrite ci-dessus précise que la mission du Coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais liés à la publication des avis marchés pourront être répartis entre les membres de chaque groupement de commandes ainsi constitué, à partie égale (frais de publication de l'avis d'appel public à concurrence, d'avis d'attribution, frais liés à la gestion administratives de ou des marchés).

Au cas où la CCHF déciderait de faire application de ces frais (et ce au cas-par-cas suivant l'objet des consultations), cette précision serait obligatoirement donnée aux éventuels adhérents avant adhésion au groupement (délibération du conseil municipal ou toute décision de l'instance autorisée).

L'adhésion est possible durant toute la durée de la présente convention-cadre (à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la fin du présent mandat électoral). Chaque membre adhère préalablement au Groupement de commandes CCHF qui l'intéresse en adoptant en amont la présente convention-cadre par délibération de son assemblée délibérante. Puis, la décision d'adhérer ou non à l'un des groupements d'achats envisagés par la CCHF relèvera du maire de la commune ou d'une décision de l'instance municipale dûment autorisée.

Une copie de la délibération ou de la décision sera notifiée au Coordonnateur du Groupement de commandes.

La Commune entend appuyer cette pratique et adhérer, sous réserve de la pertinence des achats groupés concernés, à la convention-cadre constitutive de groupements de commandes CCHF.

Par conséquent, il vous est proposé de :

- Approuver la convention-cadre constitutive de groupements de commandes désignant par défaut la CCHF comme Coordonnateur,
- Décider d'adhérer à la convention-cadre de groupements de commandes CCHF,
- Autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention-cadre constitutive de groupements de commandes CCHF ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Préciser que la décision d'adhérer ou non à l'un des groupements d'achats envisagés dans la convention-cadre relèvera d'une décision du maire ou de l'instance municipale autorisée.
- Autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout avenant à la convention-cadre de groupements de commandes CCHF ayant notamment pour objet d'étendre le périmètre des

achats groupés envisagés, de modifier les règles de fonctionnement du groupement de commandes.

- Décider que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre des groupements de commandes à venir et des procédures qui seront liées seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Accord à l'unanimité du conseil

5. Désignation des représentants de la commune à l'agence iNord

L'agence iNord est un établissement public administratif au service des communes et des EPCI du Nord.

Elle propose à ses adhérents conseils et expertises sur des champs non concurrentiels et a pour objet de leur apporter une assistance technique, juridique ou financière dans des thématiques diverses telles que le sport, le tourisme, l'environnement, la culture...

La commune de Zegerscappel est adhérente à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord depuis avril 2017.

Conformément l'article 10 des statuts de cet établissement public, il convient suite aux dernières élections municipales de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'Agence iNord.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Franck SPICHT comme Titulaire et Roger FEBURIE comme suppléant.

6. Motion de soutien à l'abattoir Timmerman

Présentation par Mme le maire de l'historique :

En 2017, un groupement d'éleveurs craignant la fin de l'abattoir et compte tenu du fait qu'il n'y avait plus d'autres abattoirs dans le secteur, a fait une proposition d'achat de l'abattoir Timmermann qui n'a pas abouti. Ils se sont alors tournés vers la CCHF qui a la compétence économique

En 2018, en partenariat avec la Région, la CCHF, la commune, les éleveurs, réalisation d'une étude avec plusieurs options dont la reprise et la construction d'un abattoir neuf,

En janvier 2019, le projet de territoire (CUD, CCFI, CCHF) intègre le projet d'abattoir.

Selon Mme le Maire des éleveurs ont quitté l'abattoir et abattraient en Belgique.

La CUD s'intéresse au projet, la CCFI souhaite s'associer pour financer une étude économique et juridique en vue de la création d'un autre abattoir à Zegerscappel (Coût étude : 45 k€ ; 52 % CCHF, 24 % CUD et 24 % CCFI), étude lancée dont la restitution doit se faire dans les prochaines semaines

En octobre, réception d'une lettre ouverte de la famille Timmermann, rencontre des deux frères en responsabilité de l'entreprise avec Maire et Adjointes en mairie le 7 novembre.

Pour Franck Spicht, la demande des frères Timmermann est de les laisser gérer la vente sans interventionnisme de qui que ce soit. Ils mettent en avant la communication autour du deuxième abattoir qui ne fait que leur nuire dans la perspective de la vente.

Sur la base du débat en conseil municipal d'octobre, de la proposition d'agir en médiateurs, et suite à la rencontre avec les frères Timmermann, F Spicht a rédigé la motion de soutien suivante, qui a fait l'objet déjà de quelques ajustements suite à une première présentation en réunion « maire-adjoints-conseillers délégués » et qui aujourd'hui est proposée aux conseillers:

« Nous conseillers municipaux de Zégerscappel affirmons notre soutien au maintien et au développement d'une activité d'abattage, vente et transformation de viandes sur notre commune ; parce que :

- cette activité est implantée depuis près de 60 ans sur notre commune
- cette activité s'inscrit naturellement dans la réalité du monde rural qui nous entoure et que nous défendons,
- l'élevage fait partie intégrante de l'activité de nos paysans,
- nous défendons l'importance du circuit court, qui permet aux éleveurs de pouvoir abattre au plus près de leurs exploitations, et aux consommateurs de disposer d'une possibilité d'achat en sortie d'abattage. Cette proximité évite aussi aux bêtes de devoir être transportées à plusieurs dizaines de kilomètres.
- nous considérons cette filière comme porteuse d'avenir.

Nous affirmons notre attachement à l'entreprise TIMO, entreprise familiale, dont le nom est intimement attaché à celui de notre commune. Cette entreprise représente un savoir-faire, dont sont dépositaires les salariés actuels et toutes celles et tous ceux qui y ont exercé depuis la création de l'entreprise, avec parmi eux beaucoup de Zégerscappelais.

A l'heure où cette entreprise est en vente, nous souhaitons que les actionnaires puissent céder cette activité dans des conditions qui garantissent l'emploi et l'activité.

Nous reconnaissons que ce patrimoine privé lié à la famille Timmermann, les concerne pleinement, et qu'il faut faire confiance aux actionnaires pour gérer cette transition dans des conditions qui n'obèrent pas l'avenir de la filière abattage- découpe- vente – transformation sur notre commune.

Nous demandons aux collectivités locales compétentes en matière économique d'avoir un soutien bienveillant afin d'accompagner financièrement les futurs repreneurs, et de soutenir, s'il le fallait, toute étude qui montre l'utilité, la viabilité et l'avenir de cette activité.

C'est ainsi que nous avons inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme, une Zone d'Activité Economique autour du périmètre de l'entreprise TIMO pour permettre son agrandissement, son développement et l'implantation d'autres activités de la filière agroalimentaire.

Nous pensons que la création d'un deuxième abattoir à côté de l'entreprise Timermann nuit à la volonté de céder des actuels propriétaires.

Nous demandons la mise en œuvre d'un moratoire, le temps de permettre aux actionnaires de vendre dans les meilleures conditions.

Durant cette période nous demandons le gel de toute référence à la construction d'un nouvel abattoir sur le territoire.

Nous demandons aux collectivités locales de s'attacher aux conditions qui favorisent la reprise de l'entreprise Timmermann ; et d'agir pour ce faire, en cohérence, concertation et communication avec la famille Timmermann.

Nous nous mettons à la disposition de toutes les bonnes volontés pour agir en médiateur ».

Pour V Colaert le prix que la famille demande pour la vente est trop important par rapport aux travaux à faire, donc les nouveaux entrepreneurs n'investiront pas, il s'agit d'une installation classée dont l'autorisation n'est pas cessible, pas de possibilité de construire à proximité

F Richard interroge : « quelle garantie a-t-on que si un autre abattoir se fait, il se fera à Zégerscappel ? » . Pour Mme le Maire, à chaque fois que le sujet est évoqué , il est rappelé que le projet se fera à Zégerscappel. Toutes les études intègrent cette dimension

Le débat s'instaure sur les conditions d'une mise aux normes, le prix de vente , pourquoi la question de la deuxième étude a tout de suite abandonné l'idée de la reprise, sur la communication des conclusions de la première étude qui n'a jamais été adressée aux conseillers...

F Spicht rappelle qu'il est important de connaître le positionnement clair de la municipalité sur ce sujet d'où l'idée du texte de la motion, que Madame le Maire soumet au vote à mains levées, une fois que le vote à bulletins secrets ait été rejeté.

Votes pour la motion : 16 voix, 1 abstention (I MELLIET), 2 votes contre (C COMYN et V COLAERT)

La motion est donc adoptée à la majorité.

7. CCHF : Convention de mise à disposition d'un chapiteau de 5*8

La Communauté de Communes des Hauts de Flandres a mis à disposition de la commune de Zegerscappel un chapiteau 5m*8m au dernier semestre 2019.

La CCHF propose la signature d'une convention pour le prêt de ce chapiteau ayant pour objet la définition des modalités de sa mise à disposition et de son utilisation.

Le projet de convention est communiqué aux conseillers

Il est demandé :

- D'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.

Accord à l'unanimité du conseil.

8. Projets

A/ Habitat sur le site de « La Flandre »

Présentation de la situation du secteur de la Flandre

Les Terrain de la Flandre sur 7586 m2 avec 2 hangars de 650 m2 et de 500 m2 et un entrepôt de 200 m2. Deux parcelles voisines appartenant à Mme DESCAMPS pour un Total de 13 ares et 21 centiares qui ne sont pas aujourd'hui en vente.

Présentation de l'Etablissement Public Foncier

Son rôle : Faciliter la réalisation des projets. L'EPF est un outil au service du territoire dont la mission consiste à mobiliser le foncier propre à accueillir des projets visant à développer l'offre de logement et notamment sociale. Pour mémoire, le projet de la commune est de créer sur le site des logements adaptés aux personnes âgées à côté de logements classiques pour des familles.

Les missions :

Conseil

Négociation et acquisition

Mise en sécurité et gestion des biens (installation et entretien des services de sécurité)

Travaux (exécution des travaux de déconstruction. Traitement des sources de dépollution, traitement des mitoyennetés...)

Cession (Aide à la recherche d'opérateurs)

Un accompagnement sur mesure

Il propose plusieurs types de conventions et pour nous en particulier une convention opérationnelle (d'une durée de 5 ans renouvelable) pour accompagner la commune dans la mise en œuvre de son projet en assurant la maîtrise et la requalification de l'assiette foncière nécessaire.

Pour la commune de Zegerscappel, le projet de convention sera établi début janvier par l'EPF, après validation du conseil d'administration.

Ce projet de convention passera en délibération au conseil municipal de Février 2020 ainsi que la délégation du droit de préemption.

Les étapes de l'intervention

Rencontre avec la collectivité le 9 novembre 2020 et visite du site.

Définition du contenu de la convention (en cours)

Négociation en cours avec le vendeur sur l'achat des terrains
Validation par les instances décisionnelles de la collectivité et de l'EPF (Janvier / février 2021)
Intervention opérationnelle.

Les financements de l'EPF

L'EPF dispose de 2 sources de financement : Les recettes de cession et la Taxe Spéciale d'Équipement dans la limite de 20 euros par habitant.

La TSE est une taxe additionnelle à la fiscalité locale, payée par les ménages et les entreprises. Son montant est voté chaque année par le conseil d'administration de l'EPF, dans la limite d'un plafond arrêté par le Parlement dans la loi de finances.

Cette ressource lui permet de mettre à disposition gratuitement ses moyens en ingénierie, de financer en partie les travaux, de prendre en charge le cas échéant les frais de gestion.

Contact avec les bailleurs sociaux

Nous avons rencontré les 3 bailleurs référent sur le secteur, COTTAGE, Flandre Opale Habitat et Partenord. Les bailleurs sont intéressés par le projet et 2 d'entre eux ont déjà présenté une première étude de capacité

Le groupe projet qui s'est réuni le 5 novembre dernier et a acté la passation d'un questionnaire lequel a été distribué aux personnes ciblées le week-end du 28 novembre. A ce jour, nous avons reçu 40 réponses.

B/ Cahier des charges de la rénovation de la maison des associations.

1. Rappel des éléments clefs des dossiers de demandes de subventions déposés auprès de l'Etat et du Conseil Départemental ayant fait l'objet de financements :

Dossier DETR 2020. Titre du dossier « Rénovation thermique : rénovation et extension de la salle des associations ».

Création d'un espace à l'étage pour les associations

Travaux : Réfection couverture. Mise en étanchéité. Pose de Vélux. Pose d'un escalier aux normes. Isolations cloisons et sols.

20 k€ obtenus

Dossier FSIL 2020 :

Mêmes éléments que dans le dossier DETR, les dossiers ont été déposés en même temps.

5 k€ de subventions obtenus

Ces deux dossiers doivent être justifiés pour juin-juillet 2022.

Dossier Aide aux Villages et Bourgs . Conseil Départemental 2021.

Mêmes éléments que les dossiers Etat précédemment déposés en termes de projets.

La différence tient dans l'intégration de devis de chauffage, électricité, mission ingénierie, révisions à la hausse des devis initiaux pour un coût global qui passe à 116 890 €.

Subvention obtenue : 46 756 €.

2. Autres éléments majeurs depuis le dépôt de ces dossiers :

- Information de l'arrêt de la Maison des Assistantes Maternelles au 31 décembre 2020 et donc possibilité de récupérer l'intégralité du rez-de-chaussée.

- Eléments du programme municipal pouvant être intégrés dans ce projet :

« Entretien nos biens communaux ». Aménagement du grenier de la salle des associations pour disposer davantage d'espaces.

« Plus de réponses adaptées à tous les âges de la vie ». Entendre les projets des adolescents, les accompagner dans la mise en œuvre et favoriser la prise d'initiatives (aménagement d'un espace de rencontres pour adolescents).

« Préparer notre village aux enjeux de demain ». Transition écologique. Réduire les factures énergétiques des bâtiments publics par de meilleures isolations et modalités de chauffage et d'éclairage.

Eventuellement « envisager le déménagement de la bibliothèque vers un espace plus grand, plus accessible et qui dispose de davantage de services », même si le positionnement à cet endroit isolerait la bibliothèque et de fait l'éloignerait de l'école.

3. Hypothèse soumise à discussion:

Faire en sorte qu'un maximum d'activités associatives non sportives puissent se tenir dans cet espace.

A vérifier par exemple capacité des aînés à tous se réunir dans la salle du rez-de-chaussée ; à vérifier aussi problème d'insonorisation si pratique du djembé pour ne pas gêner les voisins, etc...de sorte la salle polyvalente ne serait pas utilisée intégralement (et donc chauffée l'hiver) s'il n'y a pas de besoin d'utilisation totale de l'espace.

Diviser la salle du bas en deux espaces possibles, avec cloisons modulables permettant l'utilisation en même temps des deux espaces.

Chiffrer l'équipement mobilier du projet

Installer une petite kitchenette

Animer un espace jeunes à l'étage avec jeux (babyfoot, billard...). Cet espace serait soit accessible avec un responsable de l'association de jeunes dans l'hypothèse où elle serait remise en activité, soit avec un service civique dont la mission serait de développer des animations en faveur des jeunes (coût pour la commune environ 150 € mensuel) mais aussi des personnes âgées par exemple (espace informatique dans la salle)

Proposition méthode et calendrier :

Finalisation du cahier des charges en soumettant le projet aux associations. Pilote : Franck Richard.

Délai : fin janvier 2020

A la suite : validation en conseil municipal : février 2021

Soumission du projet à un maître d'œuvre qui définira le projet technique, élaborera un coût prévisionnel, tout en intégrant une dimension transition écologique des locaux : fin 1^{er} trimestre 2021 pour intégration des charges au BP 2021

Au besoin, recherches de subventions complémentaires...

Dépôt du permis de construire, Lancement des appels d'offres en vue d'un démarrage des travaux au plus tard en septembre 2021.

Volontaires pour participer au groupe projet : Franck Richard, Franck Spicht, Jacques Devulder, Sylvie Warembourg, Vincent Colaert, Chantal Comyn

C/ La validation de la mission architecte pour la rénovation du vestiaire du stade de foot.

Les travaux devront se dérouler en 2 phases :

La première concernera les travaux d'isolation de l'enveloppe du bâtiment, c'est à dire la pose d'un bardage extérieur avec une isolation ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en alu avec un double vitrage à faible émissivité. Ces travaux ont fait l'objet de demandes de subventions reprises au chapitre 3 finances.

La seconde concernera le réaménagement complet de l'intérieur du local (vestiaire, douches, sanitaires, club house et aménagement d'un bureau).

Ces travaux feront l'objet de demandes de subventions pour le programme 2022.

Afin de réaliser ces travaux il faut recruter un architecte pour qu'il fasse une demande de travaux ainsi qu'un dossier accessibilité. Dans sa mission l'architecte aura:

- Les études de Diagnostic
- APD/PC
- PRO
- ACT
- VISA/DET
- AOR

La note d'honoraire est estimée à 18000€, décomposée de la manière suivante:

- La phase étude 8 640€
- La 1ère phase travaux 2021 : 4 680 €
- La seconde phase travaux 2022 : 4 680€

Architecte : Yannick VANDAELE,

Validation à l'unanimité du conseil

9. Voirie

A/ Programmation 2021

- Rue d'Arneke et Julien Francois, après les travaux de Noreade (février) en mai-juin 2021
- Travaux voirie et trottoirs des Anciennes Mottes

B/ Assainissement collectif

Travaux prévus à partir de février 2021 ; sur la rue d'Arneke, puis rue de Bollezeele.

Mise en séparatif du réseau d'assainissement pour un montant de l'opération de 550 000 euros HT financé par Noreade et avec un délai de réalisation de 8 mois .

L'entreprise qui est retenue est l'entreprise EDGARD DUVAL qui démarrera les travaux le 1/02/2021 pour la rue d'Arneke et rue Julien Francois (3 mois) et ensuite la rue de Bollezeele (3 mois) à partir de la fourche rue du moulin jusqu'à la Tranquillité ainsi que le chemin d'Eringhem.

Ce qui permettra de ne plus envoyer l'eau pluviale vers la station d'épuration et donc de gagner en capacité de raccordement pour la station

10. Sécurité

R.FEBURIE fait un point sur divers travaux menés :

- Plan Communal de Sauvegarde : obligation depuis 2004. Document DICRIM (Document d'information Communal sur les risques majeurs : 1^{ère} partie du PCS (risques d'inondations notamment) y figureront des fiches réflexes. Un condensé doit être transmis à la population
- Mise à jour de la sirène école, devis en cours pour rajouter un haut-parleur afin de bien entendre l'alarme incendie dans toutes les classes
- Vidéo protection : cibler les lieux stratégiques sur le village (école- Espace Sports pour Tous- Mairie- Eglise- Salle et parking déchets verts) , l'objet étant de définir un pré-budget

11. Divers

- Point sur les Travaux des différentes commissions : au titre de la commission fleurissement, Thierry SIPIETER invite les conseillers à la plantation d'arbustes le long de la rue d'Ypres le samedi 12 décembre
- Sylvie WAREMBOURG évoqué la réouverture de la bibliothèque avec des projets pour 2021
- Madame le Maire a le regret d'annoncer l'annulation de la cérémonie des vœux dans le contexte COVID actuel. Le Zégers Infos de janvier sera l'occasion de faire le point des actions menées en 2020 et des projets pour 2021. Il paraîtra mi-janvier pour permettre aux responsables d'associations de disposer de davantage d'informations en vue d'envisager la reprise potentielle de leurs activités.
- Distribution des colis aux aînés par le comité des fêtes et la municipalité : 175 distribués, et 10 en EHPAD
- Dossier LEADER / CCHF
Lors de la réunion du 7 décembre 2020, dans le cadre du programme européen 2016 /2020 qui soutient l'économie locale, « la closeraie de l'aubépine » (gîte CLOET, rue des chats) de Zegerscappel a présenté son projet d'accueil vélo, qui a été validé et qui obtiendra une subvention de 11 666 euros.
Projet du « soleil vert » (gîte SOONEKINDT, rue du Docteur TALLEU) en cours pour le projet d'auberge.

COVID : F RICHARD informe qu'a pu reprendre avec un protocole spécifique réadapté, le foot pour les mineurs. Normalement au 15 décembre si tout va bien les sports en salle pourraient reprendre pour les mineurs (le tennis de table et le futsal reprendraient en décembre, ju-jitsu et hand à la rentrée de janvier)

Madame le Maire indique que la mairie sera fermée les samedi 26 décembre, jeudi 31 et samedi 2 janvier

Appel aux personnes vulnérables. Martine GHEKIERE fait le point sur ce dispositif mené conjointement entre la Mairie et le CCAS : 4 bénévoles au départ, maintenant 5 effectuent des appels aux personnes vulnérables pour prendre de leurs nouvelles et rompre l'isolement en période COVID : environ 70 – 80 personnes appelées au total régulièrement et les gens prennent le temps de discuter

La séance est levée à 21h45